

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2011

COMPTE RENDU

Présent(e)s : Joseph LE VÉE, Eric CAMBRESY, Guy JOLLY, Armel TOUBOULIC, Elisabeth DEMOY, Françoise DIEULESAINT, Daniel DENIS, Madeleine BLANCHET, Emmanuel FAUCILLON (pouvoir de Jean ANGEE), Françoise LE FUR, Danièle GALLERNE, Jean Pierre LE GOFF, Anne HENRY, Jean Yves LE GUILLOUX et Michel JOUAN, Marie Christine PERROT (suppléante).

Evelyne THUEUX (DGS Centre Armor Puissance 4), Dominique THOMAS (DGS Plaintel), Emilien POILVET (DGS de l'Hermitage), Céline BRETTEL (DGS de Ploëuc) et Béatrice LE LANN (Perceptrice).

Absents excusé(e)s : Jean ANGEE (pouvoir à Emmanuel FAUCILLON), Jérôme LE NOUVEL, Annie PASCO, Lionel LAUBE (suppléant), Olivier PICHON (suppléant), Marie Paule MICHEL (suppléante).

Nombre de votant(e)s : 16

Secrétaire de séance : Danièle GALLERNE

Avant de passer à l'ordre du jour, le président demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 14 avril dernier. Le compte rendu **est adopté à l'unanimité**.

Question n°1 : Admission en non valeur

La vice présidente, Françoise LE FUR, propose à l'assemblée de voter les admissions en non valeur pour un montant de 1 226,51 € qui correspond à des redevances d'ordures ménagères de 2007-2008-2009-2010.

Après délibération, le conseil **adopte à l'unanimité**, l'admission en non valeur pour un montant de 1 226,51 € correspondant à une redevance OM de 2007-2008-2009 et 2010.

Question n°2 : Détermination des ratios d'avancement de grade 2011

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21 avril 2011 relatif à la détermination des ratios d'avancement de grade (ci-dessous), le président propose d'appliquer la mesure envisagée.

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe - ratio à 100%

Après délibération, le conseil **valide à l'unanimité** les ratios d'avancement de la collectivité pour l'année 2011 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	100 %

Question n°3 : Modification de la délibération n°26 du 18 avril 2008

Le président rappelle aux élus la délibération du 18/04/2008 relative à l'autorisation de signature accordée au président pour les marchés à procédure adaptée (seuil de passation inférieur à 90 000 €).

A la demande du contrôle de légalité, le président propose de modifier cette délibération, d'une part, en précisant le pouvoir délégataire et d'autre part, en excluant le montant du seuil de passation des marchés formalisés.

Après délibération, le conseil **décide à l'unanimité**, la modification de la délibération du 18/04/2008, **accorde** le pouvoir délégataire, pour les marchés publics à procédure adaptée, au président de la communauté de communes et **autorise** à signer les actes à venir pour cette délibération.

Question n°4 : Reconduction des tarifs ALSH jusqu'en décembre 2011

Le vice président, Daniel DENIS, rappelle aux élus la délibération du 16/12/2010 relative au vote des tarifs pour les ALSH et propose aux élus de reconduire ces mêmes tarifs jusqu'en décembre 2011. Il précise la volonté de mettre en œuvre une politique tarifaire dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF avant 2013.

Après délibération, le conseil **reconduit à l'unanimité** les tarifs ALSH 2011 votés par délibération le 16/12/2010 (tableau récapitulatif ci-joint).

Question n°5 : Convention de participation aux travaux de renforcement de la capacité hydraulique avec Saint Brieuc Agglomération

Le président rappelle la convention du 2 novembre 2010, signée en partenariat avec le SIVOM de la Baie, relative à la participation financière de la communauté de communes pour les travaux de renforcement de la capacité hydraulique (1^{ère} phase).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SIVOM de la Baie a transféré la compétence assainissement à Saint Brieuc Agglomération.

Aussi, une nouvelle convention a été élaborée par Saint Brieuc Agglo pour la participation de la communauté de communes à la 2^{ème} phase, correspondant au réseau gravitaire situé entre le carrefour RD 712/ RD 10 et la RN 12.

Le président demande aux élus d'une part, d'approuver cette convention et d'autre part, d'autoriser le président à signer les actes à venir pour exécuter cette convention.

Après délibération, le conseil **à l'unanimité, approuve** la convention susvisée et **autorise** le président à signer les actes à venir pour cette délibération.

Le président précise qu'une 3^{ème} phase est prévue pour cette opération et fera l'objet d'une autre convention.

Question n°6 : Validation du plan de financement relatif aux travaux du Grand Plessis

Le président rappelle aux élus l'aide financière de 800 000 € accordée par la région (via le Pays de Saint Brieuc) pour le projet d'extension du Grand Plessis.

Actuellement, trois dossiers ont été subventionnés : les études préalables, les acquisitions de terrains et les travaux d'assainissement et de dévoiement de la conduite d'eau potable.

Une dernière demande de subvention relative aux travaux de viabilisation a été déposée à la région.

Afin de clôturer ce dossier, il est proposé de valider le plan de financement associé à cette opération.

Après délibération, le conseil **à l'unanimité approuve** cette opération, **sollicite** la région pour l'octroi d'une subvention, **autorise** le président à signer les actes à venir et **valide** le plan de financement comme suit :

DEPENSES

Intitulé	Montant HT(€)
Travaux de viabilisation	717 203
- lot 1 : terrassement et voirie	401 613
- lot 2 : assainissement	193 231
- lot 3 : réseaux souples	72 269
- lot 4 : espaces verts	42 650
- lot 5 : maçonnerie	7 440
Travaux de renforcement de la conduite d'eaux usées (phase 2 et 3)	81 600
Travaux d'électricité, éclairage public et gaz	107 342
Prestations et études	51 592
Frais financiers (600 000 € à un taux de 4% sur 15 ans)	183 000
TOTAL	1 140 737

RECETTES

Intitulé	Montant (€)
DETR (Etat)	143 440
Contrat de territoire (Conseil général)	172 920
Conseil régional - Contrat Région Pays (solde)	518 521
Autofinancement (26,8 %)	305 856
TOTAL	1 140 737

Question n°7 : Réalisation d'un emprunt pour les travaux du Grand Plessis

Les membres de la commission des finances proposent de réaliser un emprunt pour les travaux du projet d'extension du parc du Grand Plessis, d'un montant de 1 000 000 €.

Le président présente le tableau de synthèse des offres bancaires et précise qu'elles sont encore à peaufiner. Aussi, il suggère aux élus de mandater la commission des finances pour retenir l'offre la plus intéressante et de faire un point au prochain conseil communautaire.

Après délibération, le conseil **décide à l'unanimité** :

- **de réaliser** un prêt d'un montant de 1 000 000 € pour les travaux d'extension du Grand Plessis,
- **de mandater** la commission des finances pour retenir l'offre la plus intéressante pour ce prêt,
- **d'autoriser** le président à signer les actes à venir relatifs à cette délibération.

Question n°8 : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Calendrier

Le président rappelle que le 23 mai 2011, sur proposition du préfet, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a pris connaissance du projet de schéma départemental dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

La loi prévoit que ce projet soit soumis à chaque organe délibérant concerné, avant le 25 août 2011, afin qu'il puisse se prononcer sur les propositions développées.

A défaut d'avis dans ce délai, il sera réputé favorable.

Le projet de schéma sera ensuite transmis à la CDCI qui l'examinera et disposera d'un délai de 4 mois pour formuler ses propositions. Le préfet rendra alors le schéma exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2012.

Situation de la communauté de communes Centre Armor Puissance 4 dans le schéma

Le schéma propose un regroupement avec les communautés du Pays de Moncontour et Quintin Communauté, ce qui constituerait une intercommunalité regroupant 21 communes et 32 891 habitants.

Les motifs avancés pour justifier ce rapprochement reposent sur :

- l'existence d'une cohérence de bassin de vie intermédiaire (commerce, éducation, santé et emploi),
- la situation géographique (zone de tampon entre St Brieuc agglomération et Loudéac)
- l'existence de compétences gérées en commun (l'école de musique Centre Armor, le syndicat de transport à la demande et l'appartenance au programme Leader),
- un renforcement de la solidarité financière.

Le positionnement du bureau communautaire

De nombreux échanges informels ont été conduits avec les deux autres communautés concernées par le schéma préfectoral.

A notre initiative, s'est tenu le 20 juin 2011, une rencontre formelle des trois bureaux communautaires. L'approche des différentes communautés sur la fusion proposée suscite à ce jour davantage d'interrogations que de certitudes.

- ⇒ Considérant le calendrier pressant institué,
- ⇒ Considérant le manque de visibilité à court terme,
- ⇒ Considérant la nécessité de recueillir :
 - des éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales et financières des propositions soumises,
 - des simulations précises sur les modifications proposées en termes de gestion des personnels, de gouvernance et de compétences,
- ⇒ Considérant ces clarifications indispensables pour garantir une décision éclairée, permettant d'apprécier la « définition du territoire pertinent » et « la solidité financière » du futur espace...
- ⇒ Considérant que Centre Armor Puissance 4 regroupe 8196 habitants et n'est donc pas à ce titre concerné prioritairement par la loi,
- ⇒ Considérant l'avis des quatre communes adhérentes à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **émet un avis défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
- **décide un statu quo** de la situation actuelle,
- conscient des enjeux futurs, **s'engage** à mener une réflexion pour une intercommunalité construite, négociée et partagée.

Question n°9 : Avis sur la proposition de création d'une Zone de Développement Éolien (ZDE) portée par la commune de TREDANIEL

A la demande de la préfecture de région, le président propose aux élus d'émettre un avis sur la création d'une ZDE à TREDANIEL.

Emmanuel FAUCILLON, chargé du dossier éolien, rappelle les points suivants :

- cette ZDE est inscrite dans le schéma éolien du Pays de SAINT BRIEUC,
- l'analyse réalisée pour cette ZDE précise que ce projet sera peu ou pas perceptible du fait de la topographie, des boisements et/ou de l'éloignement de celle prévue à PLOEUC SUR LIE (projet en cours inscrit au schéma).

Après délibération, le conseil **ne s'oppose pas** au projet de ZDE à TREDANIEL, dans la mesure où celui-ci n'est pas incompatible avec la ZDE de PLOEUC SUR LIE.

Question n°10 : Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la zone d'activités « l'espace du Lié » à PLOEUC SUR LIE

Le président fait le point sur l'avancement du projet de création d'une zone d'activités à PLOEUC SUR LIE. Les acquisitions de terrains sont en bonne voie, excepté une parcelle, qui peut être exclue dans un premier temps du projet, sachant qu'un aménagement partiel est envisageable.

Il rappelle que la commune réalise actuellement un projet d'aménagement global.

Afin de coordonner cette opération et arrêter la procédure, une rencontre avec les services de la DDTM dans le cadre d'une mission ATESAT, est prévue prochainement.

Par ailleurs, le président propose aux élus de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre chargée de réaliser un avant projet d'aménagement.

Après délibération, le conseil **décide à l'unanimité**, de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone « l'espace du Lié » et **d'autoriser** le président à signer les actes relatifs à cette délibération.

Question n°11 : Décision modificative n°2 du budget principal 2011

Le président informe les élus qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (DM) sur le budget principal 2011 afin d'amortir la subvention octroyée par le département pour la blanchisserie.

Aussi, le président propose la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
Article 777 Reprise de subventions	+ 800 €	Article 13913 Subvention d'équipement département	+ 800 €
Article 748371 Dotation d'équipement	- 800 €	Article 020 Dépenses imprévues	- 800 €

Après délibération, le conseil **approuve à l'unanimité** la DM n°2 du budget principal 2011 comme présentée ci-dessus.

Question n°12 : Informations diverses

- 1 - **Le président informe les élus du départ de Thierry COLIN**, à compter du 1^{er} septembre 2011, qui va rejoindre l'équipe de musiciens intervenants de Saint Briec Agglomération.
Il précise qu'un appel à candidature a été lancé sur le même profil et une commission de recrutement est prévue le 28 juillet prochain.

2 - Calendrier des réunions

Lundi 12 septembre à 15h	Bureau
Mercredi 14 septembre à 18h30	Commission environnement
Lundi 26 septembre à 15h	Bureau
Mercredi 28 septembre à 10h	Comité de pilotage SPANC
Jeudi 6 octobre à 18h	Conseil communautaire
Lundi 10 octobre à 15h	Bureau
Lundi 24 octobre à 15h	Bureau
Lundi 7 novembre à 15h	Bureau

Le président,
Joseph LE VEE,

Le secrétaire de séance,
Danièle GALLERNE,